

ARCHIVES SMM. ROME DOSSIER G.D.

55 LA MENDICITÉ

4 feuilles, 2 pages

- *Il manque une ou plusieurs feuilles entre la page 2 et la page 3*

- *Prononcé en Avent: Sermon après vêpres*

- *Page 1: il est question de “notre bon roi”; donc entre 1814-15 et...*

55 LA MENDICITÉ

Monsieur le Préfet du Département vient de prendre un arrêté par lequel il défend aux pauvres de mendier hors leurs communes. Cette défense est une nouvelle preuve du bon esprit dont il est animé. Et nos magistrats, en tenant la main à cette mesure de sûreté publique, vous confirmeront dans la haute idée que vous avez de leur dévouement à notre bon Roi, et du désir qu'ils ont de procurer le bonheur et la tranquillité à leurs administrés.

Des hommes qui n rêvent que révolutions, qui voudraient encore voir couler le sang français dans des guerres qui ont porté le fer et le feu chez les étrangers, et qui sont maintenant la cause des malheurs sous lesquels nous gémissons. Ils ne voient qu'avec rage et avec dépit leurs projets sacrilèges découverts et déjoués. Ils cherchent encore dans le secret à séduire le peuple qu'ils ont si cruellement trompé. Ils se servent souvent pour leur correspondance de ceux qui ne vivent que de vos charités.

Voilà sans doute le principal motif qui a dicté l'arrêté de Monsieur le Préfet. Nous sommes trop amis de l'ordre et de la tranquillité, nous sommes trop attachés à notre bon Roi pour ne pas souscrire avec joie à cette mesure pleine de sagesse. Mais ce n'est pas assez d'y donner notre approbation. Ils faut encore concourir de tous nos moyens à son exécution.

Jusqu'à ce moment, nos pauvres trouvaient quelques ressources chez nos voisins. Aujourd'hui, ils seront réduits

p. 2

à celles que nous leur fournirons. Cette idée m'alarme et m'effraye: d'un côté, je vois un nombre considérable de malheureux qui demandent des vêtements pour se couvrir et du pain pour se nourrir; et d'un autre, je ne vois qu'un petit nombre d'âmes bienfaisantes qui, à force de sacrifices, ne peuvent plus suivre l'impulsion de leurs cœurs généreux et sensibles, tandis que des personnes opulentes se refusent à tous les sacrifices en faveur des malheureux.. Ne se laisseront-ils point enfin toucher? Pourront-ils résister à l'affligeant spectacle qui va s'offrir à leurs yeux? Pourront-ils voir leurs semblables, leurs compatriotes, et peut-être leurs parents, dans la misère, sans chercher à leur prêter une main secourable ? Non. Tant d'insensibilité, tant de dureté ne trouveront point place dans vos cœurs! Il me semble déjà vous voir courir au secours des infortunés pour lesquels je réclame vos bienfaits.

Vous sentez toute l'étendue de vos devoirs envers les malheureux. Vous savez que votre superflu est leur patrimoine. Vous voulez effica-

(Il manque une ou plusieurs pages à cet endroit).

p. 3

Quelle excuse pourrait-on alléguer pour se dispenser d'accomplir un devoir aussi sacré? Examinons les raisons qu'on apporte pour ...

Les pauvres, dit-on, ne sont point économes. Ils pourraient dans la belle saison ramasser pour se nourrir en hiver.

Je conviens que ce reproche peut s'appliquer à un grand nombre de malheureux. J'en ai gémi plus d'une fois. Je déclare aujourd'hui à ceux qui se réduisent dans la misère, faute d'économie et surtout par leurs débauches et leur bonne chère, qu'ils font un véritable vol aux vrais pauvres, et qu'ils détournent les âmes bienfaisantes de faire l'aumône!

* D'autres me diront: les pauvres pour lesquels vous plaidez affichent dans leur parure une élégance qui choque et qui révolte.

C'est un abus qui est trop visible pour pouvoir être contesté. Il n'est pas rare de voir des personnes qui réclament les secours de la charité, mieux vêtues que celles qui les leur procurent! Les enfants n'ont point de honte de porter des habits précieux sous les yeux de leurs parents couverts de haillons! C'est un abus contre lequel je me suis levé plus d'une fois dans cette chaire.

D'autres ajouteront: les pauvres ne sont point reconnaissants!
Pour qui faites-vous l'aumône ?

p. 4

Est-ce pour Dieu ou pour les hommes ? Le Bureau vous fera connaître ceux qui seront chargés de recevoir vos offres, soit en argent, soit en grains, ou tout autre objet. Les personnes qui auraient besoin de faire travailler pourront prendre des ouvriers. Les secours que nous réclamons aujourd'hui sont des secours extraordinaires qui doivent remplacer la quête de juillet qui n'a point eu lieu, et par conséquent ce que vous donnerez dans ce moment ne doit point diminuer l'aumône que vous réservez pour la quête qui sera faite au commencement de l'année.

AVENT : sermon après vêpres.